

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2014, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-285

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

---

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 4 septembre 2014**

---

**Dépôt de la liste datée du 4 septembre 2014 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***

---

**Dépôt du registre daté du 5 septembre 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**

2014-286

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014

2014-287

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 août 2014

2014-288

Confirmation de contributions à divers organismes

2014-289

Contrat pour l'installation d'un groupe électrogène en service d'urgence (génératrice) à l'usine de traitement de l'eau potable

2014-290

Contrat pour la construction du terrain de stationnement de la bibliothèque municipale

2014-291

Délégation du représentant de la Ville de Montmagny – Assemblée générale annuelle 2014 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à Montmagny

2014-292

Approbation d'un plan de lotissement – Phase V du développement domiciliaire Place des Tourterelles au nord de la rue Cajetan-Gauthier

2014-293

Adoption du règlement numéro 1100-132 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Sa-14 à même les zones Rr-11, Rr-13 et Rr-14 et de préciser les usages, normes d'implantation et normes spéciales du bâtiment principal pour la nouvelle zone ainsi créée

---

**Période de questions**

2014-294

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce cinquième jour du mois de septembre deux mille quatorze.

(Signé) Félix Michaud, avocat  
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 5 septembre 2014 à 12 h 11.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 8 septembre 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Michel Mercier

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 après y avoir ajouté les sujets suivants :

- 2014-294 Autorisation de demandes de soumissions – Entretien ménager piscine municipale Guylaine-Cloutier et entretien ménager à la bibliothèque municipale
- 2014-295 Versement d'une deuxième avance de fonds à la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. – Paiement de factures d'opérations
- 2014-296 Appui à la mise en place d'infrastructures dans l'emprise de certains chemins municipaux dans le cadre du projet éolien présenté par Energy Northland Power Québec
- 2014-297 Cession de rang par la Ville de Montmagny a l'égard des lots 2 612 431 et 3 433 093 – Acte de garantie hypothécaire immobilière - Peinture G.S. inc.

Adoptée

---  
**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 4 SEPTEMBRE 2014**

---  
**DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 4 SEPTEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

---  
**DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 5 SEPTEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

2014-286

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2014**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-

verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-287

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 19 AOÛT 2014**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 août 2014 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-288

**CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de cinq mille deux cents dollars (5 200,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Fondation du Cégep de La Pocatière	Bourses d'études remises pour l'année scolaire 2014-2015 à sept étudiants résidant à Montmagny et inscrits en 1 <sup>re</sup> année au Centre d'études collégiales de Montmagny (Antenne du Cégep de La Pocatière)	02-699-00-992	700,00 \$ (7 bourses de 100 \$ chacune)

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Marina de Montmagny inc.	Contribution pour la réfection des ouvrages de stabilisation des rives donnant accès aux installations de la marina	02-701-92-973	3 000,00 \$ (sur présentation de pièces justificatives)
École secondaire <i>Louis-Jacques-Casault</i>	Subvention pour les activités de la bibliothèque scolaire – Année scolaire 2014-2015	02-702-92-992	1 500,00 \$
<b>TOTAL</b>			<b>5 200,00 \$</b>

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny

Adoptée

2014-289

**ADJUDICATION DE CONTRAT À CYTECH CORBIN INC., AU MONTANT DE 26 569,57 \$, TAXES INCLUSES – INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE EN SERVICE D'URGENCE (GÉNÉRATRICE) À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'installation d'un groupe électrogène en service d'urgence (génératrice) à l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 14 août 2014, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Cytech Corbin inc., René Samson inc. et Corriveau entrepreneur électricien inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Cytech Corbin inc. le contrat pour l'installation d'un groupe électrogène en service d'urgence (génératrice) à l'usine de traitement de l'eau potable, au montant de vingt-six mille cinq cent soixante-neuf dollars et cinquante-sept cents (26 569,57 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2014-013 et financée à même le surplus d'excédents de fonctionnement affectés 59-140-03-000.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Cytech Corbin inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**ADJUDICATION DE CONTRAT À JACQUES & RAYNALD MORIN INC. AU MONTANT DE 84 495,00 \$, TAXES INCLUSES – CONSTRUCTION DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la construction du terrain de stationnement de la bibliothèque municipale située au 140, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 8 septembre 2014, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Jacques & Raynald Morin inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Jacques & Raynald Morin inc. le contrat pour la construction du terrain de stationnement de la bibliothèque municipale située au 140, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, au montant de quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt quinze dollars (84 495,00 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2013-908.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Jacques & Raynald Morin inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**DÉLÉGATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2014 DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ À MONTMAGNY**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est membre régulier du Réseau québécois des Villes et Villages en santé (RQVVS);

CONSIDÉRANT qu'elle doit y déléguer officiellement ses représentants pour se voir accorder un droit de vote au cours de l'assemblée générale annuelle devant se tenir à Montmagny, le mercredi 17 septembre 2014;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De déléguer le conseiller municipal M. Marc Laurin pour représenter la Ville de Montmagny à l'assemblée générale annuelle du RQVVS se tenant à Montmagny le 17 septembre 2014.

2. De transmettre copie de la présente résolution à RQVVS et à M. Marc Laurin.

Adoptée

2014-292

**APPROBATION D'UN PLAN DE LOTISSEMENT – PHASE V DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE PLACE DES TOURTERELLES AU NORD DE LA RUE CAJETAN-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT l'article 3.9.1 du *Règlement de lotissement* numéro 1200 précisant les procédures à suivre pour toute opération cadastrale ayant pour but de créer cinq terrains ou plus ou qui nécessite l'ouverture d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT le projet de lotissement soumis par la compagnie 2620-3224 Québec inc. visant à créer 14 nouveaux lots voués à la construction de résidences au nord de la rue Cajetan-Gauthier, plus précisément aux abords d'une rue en forme de « U » à être construite et qui sera reliée à ses deux extrémités par la rue Cajetan-Gauthier dans le cadre de la réalisation de la phase V de son développement résidentiel Place des Tourterelles;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan de lotissement soumis par la compagnie 2620-3224 Québec inc. visant à créer 14 nouveaux lots voués à la construction de résidences au nord de la rue Cajetan-Gauthier, plus précisément aux abords d'une rue en forme de « U » à être construite et qui sera reliée à ses deux extrémités par la rue Cajetan-Gauthier dans le cadre de la réalisation de la phase V de son développement résidentiel Place des Tourterelles; lequel plan a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 août 2014 et est joint à la présente résolution.

2. De transmettre copie de la présente résolution à 2620-3224 Québec inc. et au directeur adjoint à l'aménagement et au développement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-293

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-132 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE CRÉER LA ZONE Sa-14 À MÊME LES ZONES Rr-11, Rr-13 ET Rr-14 ET DE PRÉCISER LES USAGES, NORMES D'IMPLANTATION ET NORMES SPÉCIALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LA NOUVELLE ZONE AINSI CRÉÉE**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-132 *amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de créer la zone Sa-14 à même les zones Rr-11, Rr-13 et Rr-14 et de préciser les usages, normes d'implantation et normes spéciales du bâtiment principal pour la nouvelle zone ainsi créée*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 26 mai 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-294

**AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – ENTRETIEN MÉNAGER PISCINE MUNICIPALE GUYLAINE-CLOUTIER ET ENTRETIEN MÉNAGER À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier à demander des soumissions par voie d'invitation écrite dans chacun des dossiers ci-après :

a) pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le bâtiment abritant la piscine municipale Guylaine-Cloutier, sis au 151, boulevard Taché Est à Montmagny, pendant l'année 2015;

b) pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le bâtiment abritant la bibliothèque municipale sis au 140, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, pendant les années 2014-2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-295

**VERSEMENT D'UNE DEUXIÈME AVANCE DE FONDS À LA CORPORATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTMAGNY INC. – PAIEMENT DE FACTURES D'OPÉRATIONS**

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. doit acquitter diverses factures et verser le salaire à ses employés dans le cadre des opérations de la bibliothèque municipale en cours de construction et dont il se verra confier la gestion via la conclusion d'une entente;

CONSIDÉRANT qu'il ne dispose pas actuellement des fonds suffisants pour acquitter ces factures;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, à titre de propriétaire de la bibliothèque, propose de lui accorder une seconde avance de fonds dans l'attente de l'élaboration du budget définitif d'opérations de cet équipement culturel municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De verser un second montant de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) à l'organisme Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. à titre d'avance à la subvention annuelle d'opérations qui lui sera ultérieurement accordée lors de la conclusion d'une entente de gestion de la bibliothèque municipale; ladite avance de fonds devant servir limitativement à acquitter ses factures d'opérations et à verser le salaire à ses employés. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 54-139-10-000.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny inc. de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-296

**APPUI À LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DANS L'EMPRISE DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU PROJET ÉOLIEN PRÉSENTÉ PAR ENERGY NORTHLAND POWER QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le projet éolien proposé en partenariat par l'entreprise Energy Northland Power Québec, la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT que ledit projet nécessitera l'installation d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'informer Energy Northland Power Québec et la MRC de Montmagny que la Ville de Montmagny est favorable au projet qui lui est présenté par cette entreprise et qui prévoit la mise en place d'un poste de raccordement et d'un réseau collecteur sur son territoire; un tel appui ne soustrayant toutefois pas le promoteur du projet à obtenir tous les certificats et autorisations nécessaires à la mise en place de ces infrastructures ni au respect des conditions exigées par la Ville et qui seront mentionnées au permis de travail à être délivré par le Service des travaux publics et des infrastructures conformément au pouvoir qui lui a été délégué par le Conseil municipal en matière de travaux dans l'emprise de chemins municipaux.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Energy Northland Power Québec, à la MRC de Montmagny et à la directrice adjointe aux infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-297

**CESSION DE RANG PAR LA VILLE DE MONTMAGNY A L'EGARD DES LOTS 2 612 431 ET 3 433 093 – ACTE DE GARANTIE HYPOTHÉCAIRE IMMOBILIÈRE - PEINTURE G.S. INC.**

CONSIDÉRANT qu'il existe, aux termes de deux actes de vente intervenus entre la Ville de Montmagny et Peinture G.S. Inc. (ci-après « la Compagnie »), une hypothèque en faveur de la Ville de Montmagny sur les immeubles portant les numéros de lot 2 612 431 et 3 433 093 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, garantissant certaines obligations contractées par la Compagnie;

CONSIDÉRANT que la Compagnie a obtenu de M. Florent St-Pierre (ci-après « le prêteur ») un prêt à être garanti par hypothèque sur les mêmes immeubles;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à céder son rang sur demande de la Compagnie;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. Que la Ville intervienne à l'acte de garantie hypothécaire immobilière à intervenir entre la Compagnie et le prêteur de manière à céder son rang en faveur de ce dernier pour l'hypothèque détenue par la Ville sur les immeubles suivants, savoir :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN (2 612 431) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS QUATRE CENT TRENTE-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE (3 433 093) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny

Adresse : 329, rue des Entrepreneurs, Montmagny (Québec) G5V 4S9

2. Que son honneur le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Montmagny l'intervention contenue à l'acte d'hypothèque en faveur du prêteur, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville.

3. Que copie de la présente résolution soit transmise à M<sup>e</sup> Hélène Potvin, notaire.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Intervention de Mme Claude-May Belley- 21, avenue C.-de-Beaumont**

Mme Belley informe les membres du Conseil qu'elle occupe une habitation au pourtour du carrefour giratoire sur l'avenue C.-de-Beaumont et que la configuration de la rue à l'arrivée de ce carrefour de même que les vents favorisant l'amoncellement de neige sur son terrain font en sorte que les opérations de déneigement de la Ville génèrent un dépôt important de neiges usées sur son terrain et contenant une grande quantité d'abrasifs. D'ailleurs, ces neiges usées comporteraient tellement d'abrasifs et autres produits que la neige était toujours présente sur son terrain sous une couche de saleté au printemps dernier. Elle s'interroge donc à savoir s'il serait possible d'envisager d'autres méthodes dans les opérations de déneigement, par exemple le ramassage de la neige, pour lui éviter ce genre d'inconvénients pour les printemps futurs.

Suivant les représentations de Mme Belley, M. le Maire fait part qu'il prend note de ses préoccupations et que l'administration municipale, via son Service des travaux publics et des infrastructures responsable de la politique de déneigement, s'assurera de procéder à une analyse de la problématique de manière à proposer des alternatives permettant de réduire les inconvénients mentionnés.

2014-298

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, à 20 h 20.

Adoptée

  
GREFFIER

  
MAIRE

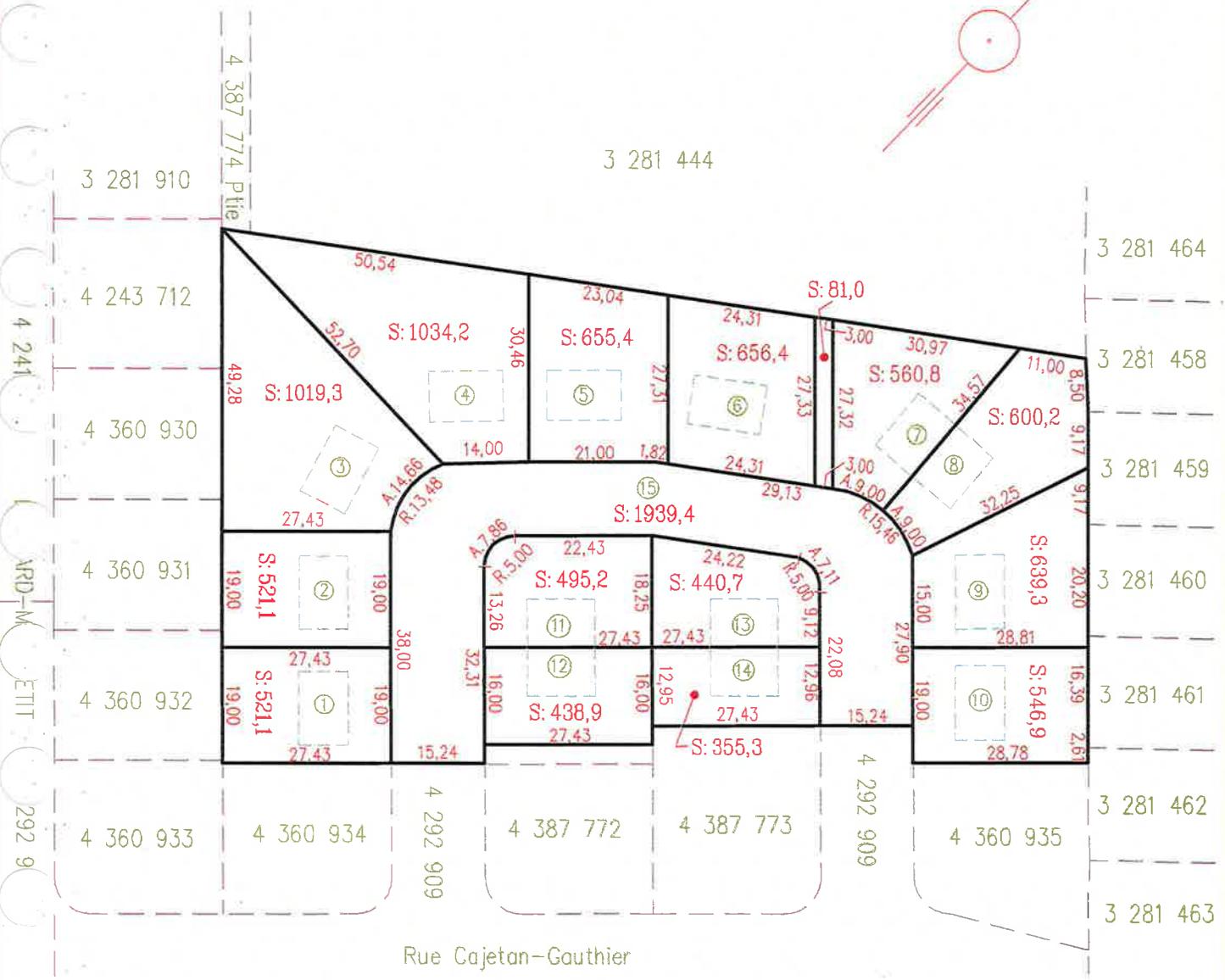
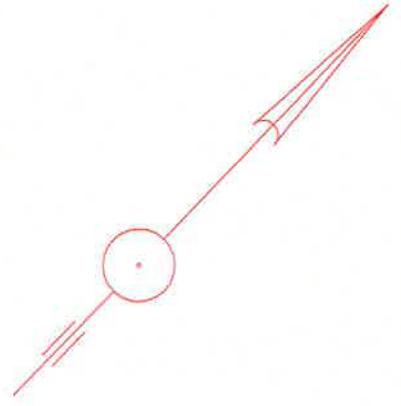
APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2014.

  
MAIRE

---

---

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15



ES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S) ET ELLES SONT APPROXIMATIVES.

5753PM3.dwg

# PLAN MONTRANT

LE LOTISSEMENT PROJETÉ



ÉCHELLE:  
1:1000

MINUTE:  
\*\*\*\*

DOSSIER:  
2379-636

UNE PARTIE DU LOT: 4 387 774

DU CADASTRE: DU QUÉBEC

INSCRIPTION FONCIÈRE: MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTMAGNY

DÉPOSANT: JACQUES DUMAS

96, avenue de la Gare  
MONTMAGNY, QC G5V 2T3  
TEL.: 418-248-2091 FAX: 418-248-2080  
carsenault@arpentagecds.com

MONTMAGNY, LE

PRÉPARÉ PAR:

**PROJET**

CLAUDE ARSENAULT  
ARPEMONTAGNE-GÉOMÈTRE

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL CONSERVÉ DANS MON GREFFE

Date: \_\_\_\_\_ Par: \_\_\_\_\_ A.G.

